

# Conseil Municipal du 21 Mars 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 17 mars 2008

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Armand DUMONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jean-François PICHON, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS

Absente excusée : Catherine DUPONT (procuration donnée à Sandra BUISSON)

## I) Installation du Conseil Municipal.

La séance a été ouverte à 08h45, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Armand DUMONT, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jean-François PICHON, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur MARO Bernard le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Armand DUMONT.

Les fonctions de secrétaire seront remplies par un ou plusieurs membres du Conseil conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est le garant de la retranscription écrite des débats de la séance.

## II) Élection du Maire (n°1/2008)

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122.5, L2122.6, L2122.7, L2122.8 et L2122.4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité la Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Au premier tour de scrutin**, le dépouillement des votes a donné les résultats suivant :

|   |    |
|---|----|
| ✓ Nombre de votants :                       | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs :              | 0  |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés :            | 15 |

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Nombre de voix obtenues :

- ✓ M. BOISSELIER Pierre a obtenu 12 voix
- ✓ Mme MENZEL Véronique a obtenu 3 voix

M. BOISSELIER Pierre ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire prend alors la présidence de séance.

### **III) Adjoint au Maire**

#### **➤ Choix du nombre d'Adjoints (n°2/2008)**

Le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de son effectif (soit quatre membres dans le cas de Saint Hilaire).

Monsieur le Maire propose de créer 3 postes d'Adjoint :

- ✓ 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à la coordination de l'équipe municipale et au suivi des grands projets,
- ✓ 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'urbanisme, l'agriculture et l'environnement,
- ✓ 3<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux affaires scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à trois le nombre d'Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire expose que la question devrait être remise à l'ordre du jour du conseil de septembre 2008, afin d'envisager l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint en fonction de l'évolution de l'organisation de l'équipe municipale.

### ➤ **Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint (n°3/2008)**

**Au premier tour de scrutin**, le dépouillement des votes a donné les résultats suivant :

|   |    |
|---|----|
| ✓ Nombre de votants :                       | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs :              | 0  |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés :            | 15 |

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Nombre de voix obtenues :

- ✓ M. MONNOT Alain a obtenu 15 voix

M. MONNOT Alain ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

### ➤ **Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint (n°4/2008)**

**Au premier tour de scrutin**, le dépouillement des votes a donné les résultats suivant :

|   |    |
|---|----|
| ✓ Nombre de votants :                       | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs :              | 0  |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés :            | 15 |

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Nombre de voix obtenues :

- ✓ M. CHOQUET Jean-Louis a obtenu 15 voix

M. CHOQUET Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

### ➤ **Élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint (n°5/2008)**

**Au premier tour de scrutin**, le dépouillement des votes a donné les résultats suivant :

|   |    |
|---|----|
| ✓ Nombre de votants :                       | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| ✓ Nombre de bulletins blancs :              | 0  |
| ✓ Nombre de suffrages exprimés :            | 15 |

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Nombre de voix obtenues :

- ✓ Mme CHRISTOPHEL Marie-Louise a obtenu 15 voix

Mme CHRISTOPHEL Marie-Louise ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

## IV) Affaires Financières

### ➤ Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints (n°6/2008)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités des élus au taux maximum de la state démographique dont relève Saint Hilaire. Il précise que ces taux représentent à titre indicatif et à ce jour, des indemnités mensuelles d'environ 1 608 € pour le Maire et 617 € pour chacun des Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- ✓ **Maire : 43 %.**
- ✓ **Les 3 Adjoints : 16,5 %.**

Article 2 - Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 juin 2001.

Article 3 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Article 4 – L'indemnité du Maire est versée à compter de la date de son élection. Celle d'un Adjoint sera versée à compter de la date à laquelle le Maire aura donné par arrêté, délégation de fonction audit Adjoint.

Article 5 – Les indemnités sont payées mensuellement

Article 6 - Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Tableau récapitulant les indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal par délibération du 21 mars 2008 :

| Fonctions                | Taux d'indemnité sur la base de l'indice brut 1015 |
|--------------------------|--|
| Maire                    | 43.00%   |
| 1 <sup>er</sup> Adjoint  | 16.50%   |
| 2 <sup>ème</sup> Adjoint | 16.50%   |
| 3 <sup>ème</sup> Adjoint | 16.50%   |

### ➤ **Cotisation CAREL (Caisse de Retraite des Élus Locaux) (n°7/2008)**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 16 décembre 2004, le Conseil Municipal avait décidé de cotiser à l'organisme CAREL (Caisse de Retraite des Élus Locaux) avec effet rétroactif à mars 2001 pour le Maire et les Adjointes intéressés.

Compte tenu de l'implication demandée dans un mandat de Maire ou d'Adjoint, certains élus arrivent à quasiment cesser d'exercer leur profession. Il en découle non seulement une baisse de leurs revenus, mais surtout une forte perte sur leurs droits à retraite. Ce dispositif permet de limiter cette perte. Il consiste en une cotisation de 16% sur l'indemnité de fonction d'élu brut. Les 16% sont répartis pour une moitié à la charge de l'élu et l'autre moitié à celle la commune

Le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir poursuivre cette cotisation pour le Maire et les Adjointes du nouveau mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre la cotisation à l'organisme CAREL pour le Maire et les Adjointes qui désirent y adhérer.

## V) **Élection des délégués**

### ➤ **Délégués à la CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches) (n°8/2008)**

Monsieur le Maire expose que la Commune fait partie de la CCPPR. Il précise que les délégués composant conseil communautaire sont élus au suffrage indirect au sein des conseils municipaux des communes membres.

Les statuts de la CCPPR prévoit 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants pour la commune de Saint Hilaire.

Se présentent :

En tant que Titulaire :

- ✓ BARTCZAK Patrick
- ✓ BOISSELIER Pierre
- ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise
- ✓ MONNOT Alain

En tant que suppléant :

- ✓ CHOQUET Jean-Louis
- ✓ MARO Bernard
- ✓ MENZEL Véronique
- ✓ ROUSSET Claude

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nul : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Nombre de voix obtenues :

En tant que Titulaire :

- ✓ BARTCZAK Patrick 3
- ✓ BOISSELIER Pierre 14
- ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise 12
- ✓ MONNOT Alain 13

En tant que suppléant :

|                      |    |
|----------------------|----|
| ✓ CHOQUET Jean-Louis | 13 |
| ✓ MARO Bernard       | 14 |
| ✓ MENZEL Véronique   | 3  |
| ✓ ROUSSET Claude     | 13 |

Ayant obtenu la majorité des voix, sont désignés délégués à la CCPPR pour représenter Saint Hilaire :

**Titulaires**

|                            |
|----------------------------|
| ✓ BOISSELIER Pierre        |
| ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise |
| ✓ MONNOT Alain             |

**Suppléants**

|                      |
|----------------------|
| ✓ CHOQUET Jean-Louis |
| ✓ MARO Bernard       |
| ✓ ROUSSET Claude     |

➤ **Délégués au SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire Saint Bernard-Saint Hilaire) (n°9/2008)**

Monsieur le Maire expose que la Commune fait partie du SISCO qui regroupe et gère les écoles maternelles et primaires de Saint Bernard et de Saint Hilaire. Il précise que les délégués composant conseil syndical sont élus au suffrage indirect par le conseil municipal et qu'ils peuvent être tous citoyens (qui réunirait les conditions nécessaires pour être conseiller municipal).

Les statuts du SISCO prévoit 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants pour la commune de Saint Hilaire.

Se présentent :

En tant que Titulaire :

|                            |
|----------------------------|
| ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise |
| ✓ MONNOT Alain             |
| ✓ MENZEL Véronique         |

En tant que suppléant :

|                  |
|------------------|
| ✓ DUMONT Armand  |
| ✓ ROUSSET Claude |

|   |    |
|---|----|
| ○ Nombre de votants :                       | 15 |
| ○ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 15 |
| ○ Nombre de bulletins blancs ou nul :       | 0  |
| ○ Nombre de suffrages exprimés :            | 15 |

La majorité absolue est donc portée à 8 voix.

Nombre de voix obtenues :

En tant que Titulaire :

|                            |    |
|----------------------------|----|
| ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise | 13 |
| ✓ MONNOT Alain             | 12 |
| ✓ MENZEL Véronique         | 3  |
| ✓ ROUSSET Claude           | 2  |

En tant que suppléant :

|                  |    |
|------------------|----|
| ✓ DUMONT Armand  | 14 |
| ✓ ROUSSET Claude | 12 |
| ✓ MONNOT Alain   | 3  |

Ayant obtenu la majorité des voix, sont désignés délégués à la CCPPR pour représenter Saint Hilaire :

**Titulaires**

- ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise
- ✓ MONNOT Alain

**Suppléants**

- ✓ DUMONT Armand
- ✓ ROUSSET Claude

## **VI) Questions diverses**

### **➤ Transmission des comptes-rendus de séance par mail**

Monsieur le Maire propose de transmettre aux membres de l'assemblée, les comptes rendus de séance par mail. En effet, ceci permettrait de faire des économies d'affranchissement notamment, mais aussi permettrait aux élus d'avoir les comptes rendus dès que ceux-ci seront validés par le secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée.

Par ailleurs, dans le même temps, les membres de l'assemblée souhaitant conserver une version papier, un exemplaire sera remis dans les casiers de chaque élu.

### **➤ Liste des coordonnées des élus**

La liste des coordonnées circule pour complément et sera diffusée à l'ensemble des membres.

### **➤ Commission budgétaire**

Une réunion de présentation du budget est organisée le Mardi 25 mars à 20h00 en Mairie.

### **➤ Ordre du jour du prochain conseil**

Celui-ci sera conséquent. Des propositions de délégués pour un certain nombre de syndicats et autres organismes où la commune est représentée seront évoquées. Monsieur le Maire précise à ce sujet, que les délégations seront revues en septembre prochain pour d'éventuelles adaptations en fonction des disponibilités, l'investissement et les compétences de chacun.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 27 mars 2008 à 20h30.***

**La séance est levée à 09h30.**